Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260922-86_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 15/09/2026

Date d'affichage : 15/09/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Valérie BRARD, Madame Anabel BRUJES.

Madame Lydie FÉRÉAL a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°86/2026

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA LAURÉATE DÉPARTEMENTALE DU CONCOURS 2026

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Comité d'entente des amis de résistants et déportés de la Mayenne, sollicitant une subvention pour la jeune lauréate départementale au concours national de la résistance et de la déportation, domiciliée à Combourtillé.
Cette subvention est sollicitée pour financer un voyage offert aux lauréats récompensés pour leurs travaux individuels et collectifs.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de contacter la jeune lauréate afin qu'elle vienne présenter son travail en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 110 € au Comité d'entente des amis de résistants et déportés de la Mayenne.

À Combourtillé, le 22 septembre 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Lydie FÉRÉAL

Le Maire,
Philippe BUINEAU